



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale  
des territoires

Privas, le **24 AVR. 2017**

Service urbanisme  
et territoires

**Objet :** Commission départementale d'aménagement commercial – Dossier n° 391 –  
Extension d'un centre commercial par création de 4 cellules commerciales à Soyons

Je soussignée Isabelle Gervet, adjointe au chef du service urbanisme et territoires, secrétaire de la CDAC de l'Ardèche, atteste qu'aucune décision n'a été notifiée à la société Ocean Drive dans le cadre de l'instruction du dossier cité en objet avant le 23 avril 2017 et qu'en conséquence, l'avis de la CDAC est réputé favorable.

La secrétaire de la CDAC

  
Isabelle Gervet